



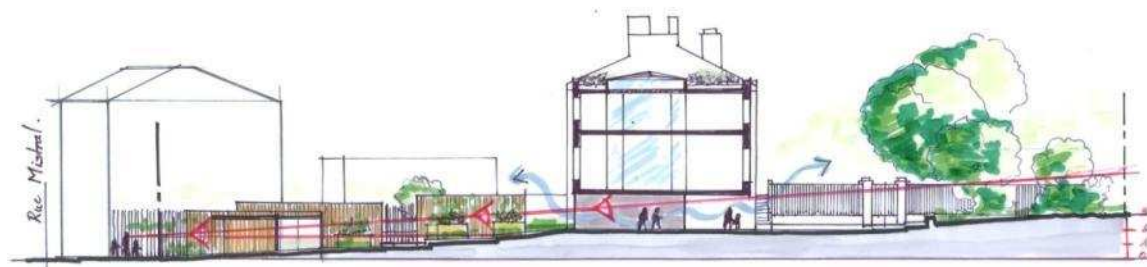
# Ouverture de la Maison du Parc naturel régional des Alpilles

Octobre 2016 - Saint-Rémy-de-Provence

## DOSSIER DE PRESSE

Contact : Laetitia Baudry, chargée de mission communication

[l.baudry@parc-alpilles.fr](mailto:l.baudry@parc-alpilles.fr) / 04 90 90 44 14 / 06 61 51 74 03



Une autre vie s'invente ici



## Sommaire

- Le memento du Parc naturel régional des Alpilles
- La Maison du Parc en bref
- Retour sur 18 mois de travaux
- La Maison du Parc : C'est quoi ?
- Zoom sur : la filière bois se construit avec le Parc



## Le mémento du Parc naturel régional des Alpilles

5<sup>ème</sup> Parc naturel régional créé en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui en compte aujourd'hui sept, le Parc naturel régional des Alpilles est le troisième plus petit parc de France. Petit par sa taille mais grand par sa richesse écologique et patrimoniale, héritage de l'alchimie parfaite entre l'homme et la nature depuis plus de 4 000 ans.

Situé au cœur de la Provence, entre le Rhône et la Durance, entre le Parc de Camargue et celui du Luberon, le Parc des Alpilles est un trésor avec son massif calcaire blanc morcelé par les forces de la nature.

La qualité de vie, la beauté des paysages, l'abondance écologique, la passion des habitants pour leur culture et leurs traditions sont ici incomparables et c'est pour préserver cette richesse qu'élus, acteurs locaux, habitants et professionnels ont entrepris depuis déjà près de 30 ans un processus concerté de sauvegarde et de valorisation. C'est ainsi que ce territoire fragile et convoité fait l'objet depuis 2007 d'une attention particulière grâce à son statut de Parc naturel régional.

### Un peu d'histoire...

**1989** : L'Union des élus des Alpilles est créée. Cette association regroupe 15 communes, dans le but de travailler ensemble sur un projet commun pour l'avenir du territoire.

**1996** : L'association évolue en Agence publique du massif des Alpilles (syndicat mixte) qui regroupe les 16 communes, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

**1999-2006** : Émergence et création du Parc naturel régional en 4 phases.

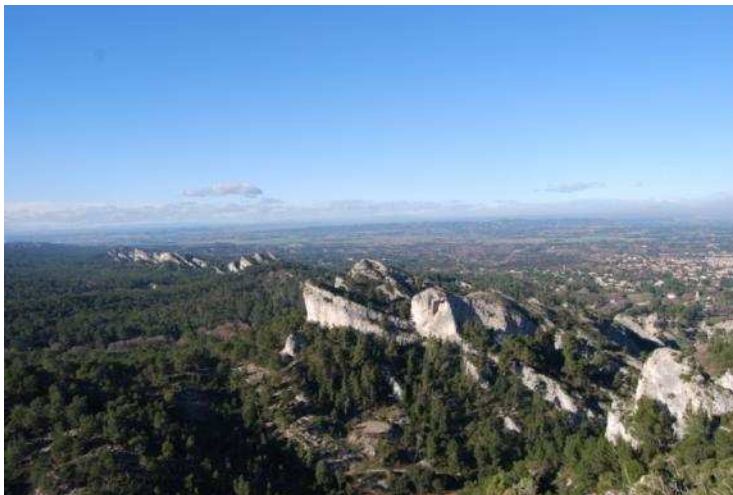
- Novembre 1999 - décembre 2001 : Genèse du projet

- Octobre 2001 - novembre 2004 : Élaboration du projet de Parc naturel régional des Alpilles

- Novembre 2004 - décembre 2005 : Validation de la Charte

- Décembre 2005 - décembre 2006 : Phase finale

**1<sup>er</sup> février 2007** : Création du Parc naturel régional des Alpilles par décret officiel du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre de l'Environnement pour une durée de 12 ans renouvelable (15 ans depuis la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016). La Charte du Parc est le document de référence qui présente le projet de territoire en fixant les axes de développement, les objectifs à atteindre et les actions à conduire.



© Ville de Saint-Rémy-de-Provence

Une autre vie s'invente ici



### **Les 16 communes du Parc naturel régional des Alpilles (INSEE 2013)**

Aureille : 1 586 hab. 21,74 km<sup>2</sup>  
Les-Baux-de-Provence : 456 hab. 18,07 km<sup>2</sup>  
Eygalières : 1 799 hab. 33,97 km<sup>2</sup>  
Eyguières : 6 862 hab. 68,75 km<sup>2</sup>  
Fontvieille : 3 733 hab. 40,18 km<sup>2</sup>  
Lamanon : 2 018 hab. 19,19 km<sup>2</sup>  
Mas-Blanc-des-Alpilles : 511 hab. 1,57 km<sup>2</sup>  
Maussane-les-Alpilles : 2 273 hab. 31,59 km<sup>2</sup>  
Mouriès : 3 514 hab. 38,35 km<sup>2</sup>  
Orgon : 3 153 hab. 34,78 km<sup>2</sup>  
Le Paradou : 1 788 hab. 16,15 km<sup>2</sup>  
Saint-Étienne du Grès : 2 435 hab. 29,04 km<sup>2</sup>  
Saint-Rémy-de-Provence : 9 988 hab. 89,09 km<sup>2</sup>  
Sénas : 6 977 hab. 30,61 km<sup>2</sup>

Villes portes dont les territoires sont partiellement dans le périmètre du Parc naturel régional des Alpilles :

Saint-Martin-de-Crau : 12 961 hab. 214,87 km<sup>2</sup>  
Tarascon : 14 039 hab. 73,97 km<sup>2</sup>

À noter : Près de 30 % de la superficie du département des Bouches-du-Rhône est concernée par les Parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles. Plus de 60 % de la superficie du Pays d'Arles est couverte par les 2 parcs.

### **Carte d'identité du territoire (Insee 2009)**

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : Bouches-du-Rhône

Nombre d'habitants : 70 000 (dont population totale des villes-portes)

Superficie : 51 000 hectares dont 25 000 hectares de terres agricoles.

Seul 5 % du territoire concerne les villes, les routes et les industries.

Densité : 84 habitants par km<sup>2</sup> (équivalente à celle du Luberon).

Plus de 80 % des logements sont des résidences principales - 11,5 % des résidences secondaires. 62,8 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale.

Plus de 40 % de la population active travaille dans le secteur du commerce et des services, 11% dans l'industrie, 10 % dans l'agriculture.

400 km de canaux

Le massif : 30 km de long sur 10 km de large avec un point culminant à 498 mètres (La Tour des Opies).

Plus de 120 espèces animales rares ou à protéger dont 13 espèces d'oiseaux particulièrement emblématiques du fait de leur rareté : l'Aigle de Bonelli, le Vautour percnoptère par exemple.

Plus de 110 monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques dont des joyaux archéologiques tels que Glanum, les Caisses de Jean Jean ou la meunerie romaine de Barbegal.

8 sites Natura 2000 dont 2 sont directement animés par le Parc des Alpilles (les Alpilles) et 1 co-animé avec le Parc naturel régional de Camargue (marais de la vallée des Baux et marais d'Arles).

Une autre vie s'invente ici



## Les missions du Parc naturel régional des Alpilles

**Le Parc doit permettre un développement harmonieux du territoire et contribuer à la préservation d'un patrimoine naturel et culturel d'une grande richesse face aux dangers qui le menacent :**

- Le risque incendie ;
- La pression démographique ;
- La sur-fréquentation touristique.

**Pour cela, la Charte du Parc des Alpilles définit des priorités stratégiques :**

- La volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception, et de transmettre la culture provençale des Alpilles, vivante et en constante évolution ;
- L'exigence de mener une politique ambitieuse de maîtrise du foncier agricole et urbain, comme condition du développement durable et de la mixité sociale du territoire ;
- L'engagement de développer une économie respectueuse du territoire, dont l'agriculture est la clé de voûte ;
- Le choix d'un tourisme durable et d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels ;
- La détermination à faire de la participation et de la mobilisation des habitants et des acteurs locaux les fondements de la démocratie locale et de l'éco-citoyenneté.

**Afin de répondre à ces objectifs, le Syndicat mixte de gestion du Parc et l'ensemble des partenaires associés conduisent de nombreuses actions en faveur :**

- Du patrimoine naturel et les activités humaines ;
- De l'aménagement du territoire, la qualité de vie et le foncier ;
- De l'agriculture ;
- Du commerce, l'artisanat et les entreprises ;
- Du tourisme ;
- De la connaissance et la vie du territoire ;

### **Le comité syndical : vos interlocuteurs pour le Parc**

Le comité syndical et le bureau syndical sont les instances délibérantes du Parc et réunissent les membres statutaires : les 16 communes, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sont membres associés les chambres consulaires (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie) et les intercommunalités.

Chacune des 16 communes du Parc est représentée par un élu titulaire ou son suppléant. Le Conseil départemental des Bouches du-Rhône est représenté par 3 élus, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, par 4 élus.



## La Maison du Parc en bref

**Terrain :** 2 650 m<sup>2</sup>

**Bâtisse existante :** 644 m<sup>2</sup> de plancher

**Extension :** 412 m<sup>2</sup> de plancher

**Espaces dédiés à l'accueil du public :** 304 m<sup>2</sup> (bâtisse 180 m<sup>2</sup> et extension 124 m<sup>2</sup>)

**Budget :** 2,5 Millions d'€ HT (50% Région Provence-Alpes-Côte d'Azur / 50% Département des Bouches-du-Rhône)

**Architectes :** Atelier Martine Bresson (mandataire) - Fabrica Traceorum - Corrado De Giuli Morghen (associé)

Maison non protégée au titre des Monuments historiques

**Inauguration :** le 9 octobre 2016



## Le Parc des Alpilles s'est engagé dès la genèse du projet dans la démarche BDM

Le projet de la Maison du Parc a été mené dans le cadre de la démarche BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) « BATIMENT TERTIAIRE REHABILITE » pour une labellisation énergétique « Réglementation Thermique Bâtiment Basse Consommation rénovation » concernant le chauffage, le rafraîchissement, la ventilation, l'eau chaude sanitaire et l'éclairage.

La Démarche BDM est un outil de gestion de projets proposée et développée par Envirobat-BDM. Cette démarche permet de favoriser le bioclimatisme, minimiser l'impact des matériaux, réduire les consommations d'eau et d'énergie pour préserver le confort et la santé des occupants, tout en tenant compte des enjeux sociaux et économiques.

En 2015, Envirobat-BDM c'était :

- plus de **350 adhérents** (représentant 13 500 emplois) maîtres d'ouvrage (publics et privés), maîtres d'œuvre (architectes, bureaux d'études, AMO, etc.), entreprises de réalisation, fabricants et négoce de matériaux.
- plus de **240 projets reconnus Bâtiments Durables Méditerranéens**, représentant plus de 600 000 m<sup>2</sup> de bureaux, d'habitat collectif, de logements sociaux, de bâtiments d'enseignement et de maisons individuelles en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Languedoc-Roussillon.
- plus de **1 000 fiches ressources** en ligne sur l'Enviroboite
- un annuaire en ligne de **plus de 5000 professionnels** de la construction durable en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Pour en savoir plus :** [polebdm.eu](http://polebdm.eu)

Une autre vie s'invente ici



## Retour sur 18 mois de travaux

La Maison du Parc naturel régional des Alpilles a été inaugurée le 9 octobre 2016 en présence de nombreux visiteurs, partenaires, élus et habitants du territoire. L'ouverture au public de ce nouveau lieu emblématique marque l'aboutissement d'une aventure humaine, administrative et architecturale de plus de 10 ans et permet au Parc d'envisager l'avenir sur le long terme avec en ligne de mire, le renouvellement de son label en 2022.

### Les fouilles archéologiques

Afin d'évaluer l'intérêt archéologique du site, les premiers sondages ont été réalisés par l'Inrap, Institut national de recherches archéologiques préventives, en 2013, à la demande de l'État, qui prend en charge le coût de l'opération. Au vu des résultats, l'Inrap a de nouveau été mandaté, cette fois-ci par le Parc naturel régional des Alpilles, à la suite d'une consultation publique, pour réaliser des fouilles afin d'établir le diagnostic archéologique de la propriété.

Effectué début 2014, ce diagnostic a fait l'objet 13 tranchées sur la quasi-totalité du terrain.

Les fouilles ont permis de mettre au jour un espace funéraire représenté en majorité par des sépultures en amphores. Par ailleurs, un coffre funéraire semble marquer la destination du lieu depuis le Haut-Empire. L'occupation antique est marquée jusqu'au IV<sup>e</sup> s. ap. J.-C.

Le site est réoccupé seulement à partir du XIV<sup>e</sup> s., l'habitation actuelle construite au XVIII<sup>e</sup> s. est contemporaine des vestiges construits remarquables lors du diagnostic, ceux-ci marquent les remaniements de la construction au fil du temps et de ses propriétaires.

Les relevés, ainsi que le mobilier prélevé par les archéologues, fragments de céramiques, tessons de vaisselles, ont été transmis à la DRAC et doivent prochainement faire l'objet d'une exposition permanente à la Maison du Parc.

A la fin de ce diagnostic, le terrain a été restitué au Parc, propriétaire, qui a pu lancer la phase des travaux.

*Fouilles financées en partie par le Ministère de la Culture et de la Communication (Fonds National pour l'Archéologie Préventive).*



## Le chantier



Avant les travaux (mars/juin 2015)

Démarré en janvier 2015, le chantier n'a pas rencontré de déconvenues majeures. Seule la météo capricieuse du printemps 2016 est venue perturber le montage des caissons en bois et paille sur la partie contemporaine, sensibles à l'humidité et au vent lors de cette phase.



Janvier 2016

Rappelons que le Parc des Alpilles a voulu un bâtiment exemplaire du point de vue environnemental. Les caissons en bois de l'extension en sont une composante essentielle : 38 panneaux remplis de paille compressée ont ainsi été posés sur une charpente en bois et métal, formant les parois du bâtiment à qui ils garantissent une isolation 100% naturelle. Le souci du développement durable se matérialise également dans l'utilisation des énergies renouvelables, la récupération des eaux pluviales ou le système de ventilation. Ces derniers mois, les entreprises ont mis les bouchées doubles pour permettre l'ouverture au public de la Maison à partir d'octobre 2016. Les aménagements extérieurs devraient être, quant à eux, terminés fin 2016.



Mars, avril, mai 2016



D'une superficie de près de 1 000 m<sup>2</sup>, le projet a été pensé dans un souci constant de développement durable, tant pour la réhabilitation de la bâtisse et la construction de l'extension que dans le fonctionnement futur du bâtiment :

- Limitation de la consommation de ressources non naturelles et utilisation de matériaux de construction écologiques, éco-performants et locaux ;
- Isolation de l'extension par caissons de bois et paille compressée ;
- Bois de structure et de parement : valorisation du bois local (Pin d'Alep). Le bois utilisé provient essentiellement de coupes réalisées à Fontvieille et aux Baux-de-Provence ;
- Utilisation d'énergie renouvelable : chaudière à bois en plaquettes pour l'ensemble du projet ;
- Simulation thermique dynamique réalisée en phase APD ayant conforté le projet dans une démarche qui privilégie l'isolation et la ventilation : sur ventilation nocturne actionnée lorsque la température extérieure est inférieure à la température intérieure, volets en bois pour la protection solaire, brise-soleil à lame verticale ;
- Suivi de la consommation d'énergie par des compteurs spécifiques selon les usages : chauffage/rafraîchissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, prises de courant...
- Économiseurs d'eau installés en équipement de plomberie de base ;
- Récupération des eaux pluviales pour l'irrigation des jardins pédagogiques composés d'essences méditerranéennes adaptées.

Août, septembre 2016



Inauguration le dimanche 9 octobre 2016



Une autre vie s'invente ici



## La Maison du Parc, c'est quoi ?

### Un équipement au service de tous

La Maison du Parc naturel régional des Alpilles comporte deux bâtiments accessibles aux personnes à mobilité réduite :

- L'ancienne maison de la Cloutière réhabilitée et mise en valeur, destinée à accueillir des espaces d'exposition et d'échange au rez-de-chaussée et au premier étage, ainsi que des bureaux au deuxième étage.
- Une extension de style contemporain à l'ouest de la maison qui a pour vocation d'accueillir le public au rez-de-chaussée et d'installer des bureaux à l'étage.

La Maison permet également l'accès du public au jardin par un parcours de découverte : une succession de rampes côté boulevard Marceau au nord, autour d'un jardin pédagogique.

Tradition et modernité unies dans un équipement au service de tous, tel est l'esprit dans lequel a été conçu ce projet au service de la démocratie locale et de l'écocitoyenneté, conformément à la nature même de la vocation et des missions du Parc.

**Outre le siège administratif du Parc naturel régional des Alpilles, ces bâtiments ont pour ambition d'accueillir le plus grand nombre au travers de nombreuses activités grâce à :**

- Un centre de ressources avec l'information disponible sur les activités du Parc ;
- Des espaces d'exposition et d'échange ;
- Des salles de réunions et de conférences.

Lieu privilégié de rencontres, d'échanges, d'information, la Maison du Parc est un équipement public tourné vers la connaissance du territoire, au travers par exemple d'expositions, d'animations, de conférences\*...

Ni office du tourisme, ni « boutique à vocation commerciale », elle est néanmoins un lieu d'accueil qualifié pour les habitants et visiteurs, assurant la valorisation des prestations marquées par le Parc et de l'ensemble des productions du Parc des Alpilles.

\*Programme disponible 1<sup>er</sup> trimestre 2017 sur [www.parc-alpilles.fr](http://www.parc-alpilles.fr)

Une autre vie s'invente ici



## Zoom sur...

# Pin d'Alep : la filière se construit avec le Parc des Alpilles

Le Parc naturel régional des Alpilles et France Forêt ont organisé au mois d'avril 2016 une journée d'échanges consacrée à la valorisation du pin d'Alep comme bois d'œuvre avec les acteurs de la filière (propriétaires et exploitants forestiers, scieurs, charpentiers, architectes, maîtres d'ouvrage...). Ce bois peut être utilisé en bois d'œuvre dans des conditions d'exploitation et de valorisation bien précises.

Point de départ de tout cela : la mise en œuvre de pratiques sylvicoles dans le massif. La coordination est donc essentielle et le Parc naturel régional est l'un des moteurs de cette réflexion collective. Celui-ci a en effet initié un projet volontariste : le bardage de l'extension de la Maison du Parc a été réalisé dans cette essence, à partir d'arbres provenant du massif même, offrant ainsi un exemple concret d'utilisation du pin d'Alep dans le cadre d'une construction fonctionnelle, esthétique et écologique.

La démarche entreprise pour valoriser le pin d'Alep a déjà avancé : une étape fondamentale a récemment été franchie avec sa normalisation comme bois d'œuvre. De nombreuses actions sont encore à mettre en œuvre : organisation de stocks, mesures de sylviculture, mise en place d'un réseau d'acteurs, actions de communication pour



lutter contre les idées reçues, démonstrations par l'exemple... si la tâche reste vaste, les professionnels se sont montrés prêts à relever le défi, et à revaloriser cette espèce patrimoniale des Alpilles et de la Méditerranée.